

## **Erratum**

### **Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites - Modification visant à rehausser la protection des clients âgés et vulnérables**

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans la version française de l'avis de consultation des ACVM ainsi que dans le *Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* publiés à la section 3.2.1 du Bulletin du 5 mars 2020 (vol. 17, n° 9). Un erratum est publié à cet effet à la section 3.2.1 du Bulletin du 18 juin 2020 (vol. 17, n° 24) avec la bonne version de l'avis et du *Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*.